



**Affiliez-vous  
maintenant  
à l'UKB!**

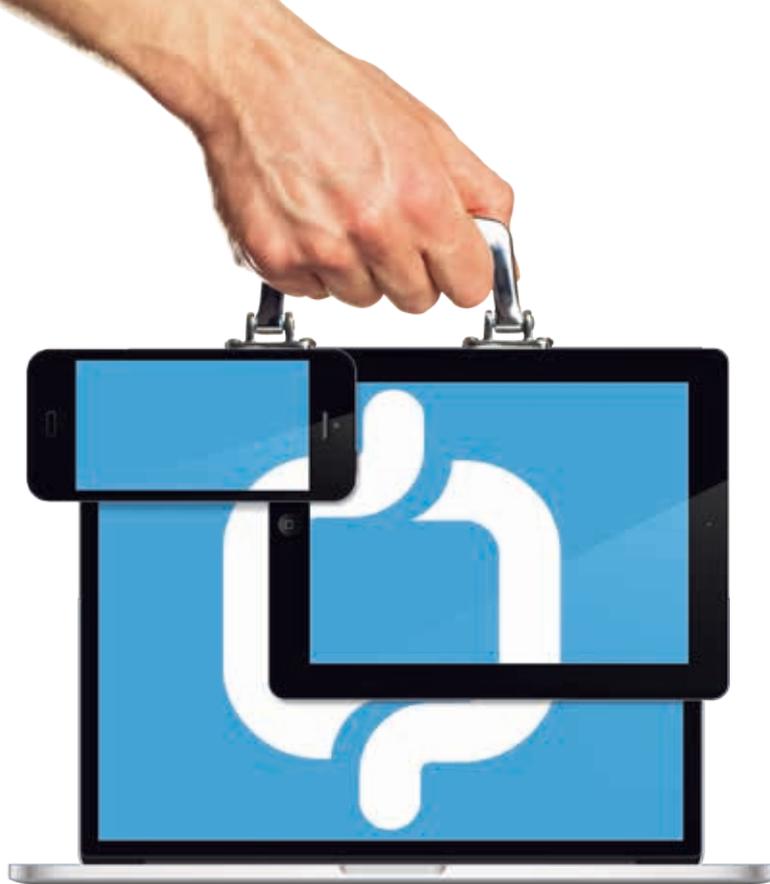
# Kiné Variā news



***Les honoraires  
ne suivent pas l'index!***



**Convention 2020 - 2021 entre  
les kinésithérapeutes et les organismes assureurs**



# Mon cabinet ? Toujours et partout.

**KINESITHERAPIE • OSTEOPATHIE • ACUPUNCTURE • ET PLUS...**

## ADAPTEZ CHAQUE CABINET EN FONCTION DE VOS BESOINS AVEC KINEQUICK CONNECT

Connectez-vous à partir de différents appareils. De cette façon, vous avez accès à toutes vos données partout et à tout moment.



La mutualité et le statut du patient sont ajustés automatiquement via **MyCareNet** à chaque séance.



Laissez vos patients prendre des **rendez-vous en ligne**. Sms et e-mails automatiques pour **rappeler les rendez-vous**.



**Physiotools gratuit 2 mois**. Faites des schémas avec des images ou vidéos. Suivez le progrès du patient dans KineQuick.



Le cadeau qui revient: notre système de **parrainage**. Envoyez votre lien à vos collègues et profitez tous de **belles réductions**.



**Contribuez au développement** de KineQuick Connect grâce à notre outil de suggestion.



Grâce à la grande facilité d'utilisation de KineQuick Connect, notre logiciel est intelligible pour tout le monde. Vous ne devez pas nous croire sur parole. Essayez notre logiciel pendant 6 mois, gratuit et sans aucune obligation. Parions que vous ne le regretterez pas ?

Surfez vers [www.kinequickconnect.be](http://www.kinequickconnect.be) et découvrez rapidement comment KineQuick s'intègre dans votre vie.

KineQuick est un produit de Q-Top  
Kiezelweg 6, 3530 Houthalen  
Tel: 011 52 57 06 | e-mail: [info@kinequick.be](mailto:info@kinequick.be)



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.  
Parutions en  
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B. **au plus tard un mois avant la parution.**

**Les articles signés, mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.**

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

**Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.**

L'U.K.I.L.L. est membre associé de l'U.K.B.

**LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.**

**Rédacteur en chef et éditeur responsable :**  
Yves RALET

**Réalisation :**  
Isabelle BLAMPAIN,  
Frédéric GIBON, Saïd MAZID,  
Guy POSTIAUX, Yves RALET,  
André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

**Conception et impression :**  
www.imprimerieguillaume.be

**Prochaine parution :**  
Kiné-Varia News n° 430  
Juin 2020 - 14.000 ex.  
Parution juin 2020

**TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIER, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.**

**IMPORTANT !**

**POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE**

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE  
**+32 (0)71 41 08 34**

D'UNE ADRESSE E-MAIL  
**secretariat@serk-ukb.be**

D'UN SITE INTERNET  
**www.webkine.be**

D'UN SECRETARIAT  
**Avenue Georges Lemaître 19  
6041 Gosselies**



3

**Editorial**

La convention ou comment contenter 23.000 kinésithérapeutes avec peu de moyens !



4

**Actualités**

Convention 2020-2021

7

Séances de pathologie courante prestées sur 2 années civiles (2019 et 2020)

8

**Cotisations 2020**

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

9

**Avantages 2020**

11

**Actualités**

Statut social

13

**Convocation**

Assemblée Générale SERK

14

**In memoriam**

Willy Delforge

15

**Convocation**

Assemblée Générale UKB

16 à 21

**Formations et conférences SERK**

22

**Petites annonces**

23

**Grille insertion pour petites annonces**



**1**

CROIX	MONTANT	Année civile		Année professionnelle		Année civile		Année professionnelle	
		2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
1	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
2	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
3	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
4	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
5	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00

**2-3**

CROIX	MONTANT	Année civile		Année professionnelle		Année civile		Année professionnelle	
		2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
1	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
2	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
3	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
4	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
5	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00

**SPECIAL MEMBRES UKB**

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

**1 Facturation du dossier à la 1<sup>ère</sup> pathologie courante de l'année...**

**2-3 Nomenclature depuis le 01-01-2020**

**4 Honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacement compris, depuis le 01-01-2020**



**DEPUIS 1982, L'UKB, UNE QUESTION DE BON SENS UN ENGAGEMENT VITAL POUR L'AVENIR**



Le Collège Belge  
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE  
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



# DEVENEZ OSTÉOPATHE

## JOURNÉES PORTES OUVERTES 2020

Cette fois c'est décidé ?  
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours  
durant nos journées portes ouvertes  
organisées aux dates suivantes :

**25 AVRIL 2020**

**16 MAI 2020**

**6 JUIN 2020**

**20 JUIN 2020**

**de 10h à 13h**

## POURQUOI NOUS CHOISIR ?

### ✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

### ✓ Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

### ✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par la Société Belge d'Ostéopathie, union professionnelle (UPOB) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.



Le Collège Belge  
d'Ostéopathie

[www.c-o-org](http://www.c-o-org) E : [info@c-b-o.org](mailto:info@c-b-o.org)

CBO, Collège belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,  
1200 Bruxelles, 02 762 34 45

# La convention ou comment contenter 23.000 kinésithérapeutes avec peu de moyens !

Depuis 2014 nous constatons que nos honoraires n'augmentent que par certains groupes de pathologies et laissent les autres dans l'expectative.

Nous avons d'abord bénéficié d'une faible hausse de nos rétributions pour les 9 premières séances des pathologies courantes et des 20 premières séances pour les pathologies fonctionnelles aigues Fa.

Puis ce sont les patients qui ont bénéficié des «largesses» de l'INAMI avec l'introduction des tickets modérateurs fixes qui ont profité largement aux séances ayant un nombre de M élevé : les M 36, les M 48 et surtout les M 96 qui auparavant étaient un pourcentage des honoraires.

Le plus élevé actuellement est le ticket modérateur d'un patient non BIM atteint d'une pathologie courante à domicile : 7,38 eur avec le déplacement.

Mais pour nous, pas d'impact malgré un index qui augmente de 2 % par an.

Cette année, on a enfin pensé aux maladies chroniques E et Fb.

Mais si vous dépassez les 9 séances des pathologies courantes, les 20 séances des pathologies Fa ou si vous prestez dans une résidence communautaire, vous appliquez toujours les honoraires de 2014.

Peut-être qu'en 2022, l'INAMI se penchera sur les séances des maisons de repos... patience !

Il est évident que pondre une convention avec un interlocuteur qui vous met sur la table un chiffre d'augmentation de budget à ne pas dépasser est un vrai casse-tête.

Le plus facile serait d'augmenter les honoraires de toutes les prestations proportionnellement à l'enveloppe promise. Est-ce plus judicieux d'agir comme actuellement ? C'est à vous de le dire mais dans les résidences communautaires on râle sec !

De toute façon vu la situation financière de la sécurité sociale... c'est tout le corps médical qui râle sec et ce n'est pas fini.



Yves Ralet,  
Secrétaire Général de l'UKB

# Convention 2020-2021



## Extraits du Moniteur belge et synthèse des points importants

Moniteur du 29 janvier 2020, publication du 24 janvier 2020 :  
Convention 2020-2021 entre les kinésithérapeutes et les  
organismes assureurs.

### Préambule (souhaits) :

- Tous les M 24 = 25eur et revalorisation des prestations de plus longues durées.
- Le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard, arriver à une digitalisation étendue des interactions entre le secteur de la kinésithérapie et les organismes assureurs.
- Proposition d'un projet-pilote dans lequel les patients recevront un traitement monodisciplinaire intensif continu en ambulatoire après un traitement multidisciplinaire à l'hôpital.
- Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (?) proposition d'un «proof of concept» dans lequel des unités de temps sont définies en fonction des besoins en soins des patients.
- Préparation pour établir un montant d'utilisation pouvant être réclamé par le kinésithérapeute conventionné pour du matériel non réutilisable, à usage unique, ... non remboursé par les mutuelles.
- Diverses demandes au Conseil technique.

### La convention et quelques rappels :

- Pour les pathologies lourdes, les M 24 sont portés à 25 eur, les M 48 à 45 eur et les M 36 à 37,50 eur.
- Pour les pathologies Fb, les M 24 sont portés à 25 eur, les M 35 à 37,50 eur.
- Prime pour la promotion de la qualité : le kinésithérapeute (conventionné ou non) qui répond aux conditions de demande et qui satisfait, au 29-02-2020, sur la plateforme PE-online pour l'année 2020, aux critères de qualité, reçoit une prime de 2.000 eur.
- Frais de déplacement inchangés : 1,31 eur pour les soins palliatifs (remboursés à 100%) et 1,13 eur pour les autres non remboursés pour les pathologies courantes et la périnatale ou remboursé à 0,68 eur (patients BIM) ; 0,17 eur (pour les patients non BIM) et 0,13 eur pour les kinésithérapeutes non conventionnés. N'oubliez pas le pseudocode.
- En cas de suppléments d'honoraires, le patient doit être prévenu avant le début du traitement.
- Ne pas oublier les pseudocodes pour les 9 premières séances des pathologies courantes et les 20 premières séances des pathologies Fa qui doivent être indiqués sur l'ASD juste en-dessous ou à côté de la prestation à laquelle vous liez l'indemnité.
- Une deuxième pathologie Fa annule la première.
- Une pathologie Fa et une pathologie courante peuvent être soignées en même temps (compteurs différents) mais une seule séance par jour max.
- Pour une situation Fa nécessitant une rééducation uro-gynéco-, colo- ou proctologique, les indemnités ne peuvent pas être attestées étant donné le fait que le traitement en pathologie Fa peut uniquement être commencé après 18

- séances de base en pathologie courante.
- Indemnité du dossier (+6, +4,67 ou +3,57 eur à la 1<sup>ère</sup> séance de la 1<sup>ère</sup> pathologie courante ; (prévenir le patient) couvre forfaitairement le screening et l'examen kinésithérapeutique au début du traitement. Dans ce cadre, un bilan de départ et un plan de traitement avec objectifs du traitement sont rédigés en tenant compte des standards et recommandations (inter)nationaux et Evidence based practice et sont inscrits au dossier.
- Pour les kinésithérapeutes conventionnés, les prestations sans honoraires (dérogation après 18 séances ou après 60 + 20 séances Fb, ...) ne peuvent dépasser les honoraires max de séances équivalentes.
- Ne sont pas des suppléments d'honoraires, les sommes demandées correspondant à des prestations non remboursables de kinésithérapie effectuées sur prescription médicale et non reprises dans la nomenclature.
- Le kinésithérapeute doit afficher de façon claire et visible son statut de conventionnement dans sa salle d'attente et son site web et informer le patient sur les conséquences financières avant tout traitement. En cas de litige, la charge de la preuve que l'information a bien été donnée incombe au dispensateur.
- Les dispensateurs sont tenus de remettre au patient un document justificatif des prestations effectuées (ASD) mais aussi pour celles où la mutuelle n'intervient pas (matériel à usage unique, ...). La Commission de convention s'engage à l'élaboration d'un formulaire standard de document justificatif.
- Le kinésithérapeute s'engage à percevoir la quote-part personnelle du bénéficiaire, dans au moins 85% des prestations attestées par lui. Ceci sera contrôlé par les organismes assureurs au plus tard fin octobre 2021 pour l'année 2020 ...
- Si l'objectif budgétaire annuel partiel est dépassé ou risque de l'être, des mécanismes de corrections sont mis en action comme la diminution du facteur de multiplication M pour les prestations ayant le plus contribué au dépassement ou une diminution des remboursements, applicable le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois qui suit l'entrée en vigueur des économies visées.
- La convention 2020-2021 n'est pas tacitement reconductible.
- La convention peut être dénoncée avant le 15 décembre 2020 si une des parties à la convention constate, preuves à l'appui, que des points ou projets, ... prévus non pas été respectés.
- Un kinésithérapeute individuel peut aussi dénoncer la convention pour les mêmes raisons en utilisant l'application électronique sécurisée MyINAMI.
- Le nombre de kinésithérapeutes ayant un profil pour l'année comptable 2018 (= 22.842) augmenté des nouveaux diplômés 2019 sont pris en compte pour calculer le nombre de prestataires qui vont adhérer à la convention.

Yves Ralet,  
Secrétaire Général



# Devenez ostéopathe!

## Obtenez le DO et le Master



Choisir une formation à l'IAO:  
c'est choisir une formation de qualité.

Pour obtenir des informations sur nos formations et  
nos journées « portes ouvertes » : [www.osteopathy.eu](http://www.osteopathy.eu)

The International Academy of Osteopathy

Les cours auront lieu à B-1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Edouard Belin 2

Notre siège : Kleindokkaai 3-5, 9000 Gent | Tel. +32 (0) 92330403 | [info@osteopathy.eu](mailto:info@osteopathy.eu)

## All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter +32 (0)473 61 56 01 - +32 (0)71 11 55 42

Mail : [info@allfact.be](mailto:info@allfact.be)

**VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?**

**FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF**

**TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE**

**TARIFICATION**

**GESTION DES PAIEMENTS**

**RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES**

**WWW.ALLFACT.BE**

**Bénéficiaire de la prime INAMI de 800€**

All FACT utilise un logiciel de tarification reconnu par l'INAMI,  
en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !



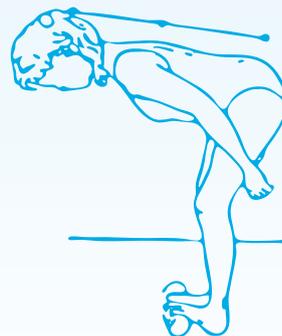
## Le Stretching Global Actif de Philippe Souchard

**Namur : 24-25-26 avril 2020**



Le **STRETCHING GLOBAL ACTIF** est une méthode originale d'étirement qui se différencie du stretching classique par la prise en compte de la globalité, de la respiration, de l'étirement du muscle dans les 3 plans de l'espace, la correction des compensations, la contraction du muscle dans sa position d'excentricité.

Cette façon d'étirer est née de la méthode de «**REEDUCATION POSTURALE GLOBALE**» (PH. SOUCHARD) dont elle respecte tous les principes. Elle est appliquée dans le sport de haut niveau. Cette formation de 3 jours donne la capacité de diriger des groupes avec le respect de ces règles. Voir la description de la formation sur le site : [www.andremuriel.be](http://www.andremuriel.be) ou sur le site de l'association belge de RPG : [www.kine-rpg.be](http://www.kine-rpg.be)



**Les chèques-  
formations  
sont valables**

**Renseignements et inscriptions :**

Muriel ANDRE • Tél. : 0477 26 80 25 • E-mail : [murielandre.kine@yahoo.fr](mailto:murielandre.kine@yahoo.fr) • Site : [www.kine-rpg.be](http://www.kine-rpg.be)  
ou sur le site de l'association: RPG Belgique - Site officiel de l'association belge de RPG® dans la rubrique agenda

# Séances de pathologie courante prestées sur 2 années civiles (2019 et 2020)

La Commission de conventions kinésithérapeutes et Organismes assureurs du 18 février 2020 s'est prononcée sur la question de l'attestation des indemnités pour les pathologies courantes dont le traitement est réparti sur 2 années civiles.

Par l'info INAMI, elle nous en a informé le 21 février 2020, ce qui veut dire 2 mois en retard pour le bon déroulement de l'application de la nouvelle convention.

«Étant donné que les compteurs sont remis à zéro le 1<sup>er</sup> janvier et qu'un autre bloc de 18 séances pour la même situation pathologique est autorisé, on peut facturer, de nouveau, les **9 premières séances revalorisées en 2020**».

Donc vous avez commencé une prescription médicale de 18 séances de pathologie courante en décembre 2019 et vous avez presté les 8 premières séances revalorisées sur les 9 autorisées. Il vous reste donc 10 séances sur 18 pour 2020.

En 2020 vous facturez de nouveau les 9 premières séances revalorisées sur les 10 qui vous reste.

En résumé et **contrairement à ce que nous avons affirmé, les séances restantes** d'une prescription de **2019** doivent être considérées **en 2020** comme si c'était une **nouvelle prescription**.

Si cette logique est d'application, je suppose que :

- Le dossier peut aussi être facturé à la première séance de l'année 2020... mais c'est trop tard...
- Le médecin peut encore prescrire au patient en 2020 le reste des 18 séances non utilisées pour cette même pathologie courante.

Voilà un fameux problème de facturation depuis le premier janvier car :

- Vous n'avez pas pu facturer le dossier,
- Vous n'avez pas pu facturer les séances de 2020 revalorisées,
- Vos attestations de soins donnés ne sont pas correctes mais comment rectifier et se faire ridiculiser ou traiter d'escroc par le patient ?

Il est révoltant de constater que l'INAMI, et l'association responsable de notre profession n'apportent que bien trop tard des explications utiles à l'application d'une nouvelle convention.

Yves Ralet





# Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

## et recevez de nombreux avantages !

cotisations

	<b>VERSEMENT ANNUEL</b>	<b>ORDRE PERMANENT</b>
■ Ménage de kinés (2 x 120€)	240 €	60,00 €
■ Membre effectif	200 €	50 €
■ En association (par kinésithérapeute)	140 €	35 €
■ Membre diplômé en 2018	130 €	32,50 €
■ Membre diplômé en 2019	GRATUIT	
■ Salarié	130 €	32,50 €
■ Pensionné	55 €	
■ Stagiaire et futur diplômé 2020 <small>(cette cotisation est valable pour toute l'année)</small>	GRATUIT	

**N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :**

**IBAN-BE92 7775 9181 1123 • BIC-GKCCBEBB**

**en y mentionnant vos coordonnées et en communication :  
membre UKB - cotisation 2020**

#### **IMPORTANT :**

**En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.**

**Contactez le secrétariat : 071 41 08 34 - E-mail: [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)**

**Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...**



**All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné**



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisé pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Après 25 ans d'expérience et plus de 3.000 clients nous avons développé 2 logiciels. KineQuick existe depuis 15 ans et s'installe sur votre PC ou Mac. Une connexion internet n'est pas absolument requise pour pouvoir travailler dans ce logiciel. KineQuick Connect est notre dernier projet qui vise le futur. Le logiciel est compatible avec votre PC, Mac, smartphone ou tablette. Intuitif et dans le Cloud. Nous laissons notre marque par nos actions et non par des mots. **15% de remise pour les nouveaux clients de la société Q-TOP et membres de l'UKB. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois).**



Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur [www.wooh.be](http://www.wooh.be). **10% de remise pour les membres de l'UKB.**



**Offre exclusive pour les membres de l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique :**

- Vous disposez d'un compte à vue professionnel Belfius ?
- Ou vous en ouvrez un ?

**Belfius vous offre le terminal de paiement mobile Xengo, d'une valeur de 99€.**



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Des conditions exceptionnelles pour une qualité irréprochable. Les membres UKB ont droit à une **ristourne avantageuse sur le prix net à la pompe** selon le type de carburant et la **station DATS 24**.

Secretariat avantages



**CONFÉRENCE**

# **L'organisation biomécanique de la scoliose**

## **Son traitement en Rééducation Posturale Globale**

**La conférence sera donnée par Philippe Souchard  
(créateur de la méthode RPG)**

**14 MAI 2020 à 20h15**

**Ecole du Parnasse-ISEI,  
dans le Grand Auditorio,  
84, avenue Mounier  
à 1200 Bruxelles**

*La conférence sera agréée par PQK  
Accréditation demandée pour les médecins*

**Entrée : 5€**

**Inscriptions obligatoires :**

- Muriel Andre  
murielandre.kine@yahoo.fr - 0477/268025 - Namur
- Laurence Willemyns  
laurencewillemyns@hotmail.com - 0478/357365 - Liège
- Sur le site de RPG Belgique (agenda)  
www.kine-rpg.be



# Statut social :

## Comment se déroule la procédure de demande automatisée (à partir de l'année de prime 2019) ?

L'Inami a modifié la procédure de demande pour les primes à partir de l'année 2019 (à demander en 2020), tant pour l'avantage social que pour l'avantage de convention après la prise de la pension.

Le but est d'automatiser au maximum leur gestion pour épargner aux kinésithérapeutes un maximum les démarches individuelles en tant que dispensateurs de soins.

### Si vous avez droit à l'avantage social en tant que dispensateur de soins non pensionné :

1. La compagnie d'assurances à laquelle vous êtes affilié envoie à l'Inami des données contractuelles en continu.
2. Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre de 2020 (en principe en mai 2020), vous aurez accès à un nouveau module de l'application MyInami vous permettant :
  - de consulter vos données contractuelles transmises par votre compagnie d'assurances et d'entreprendre une démarche si nécessaire (par ex. s'il y a 2 contrats).
  - de savoir si vous remplissez les conditions de base de l'avantage social (conventionné, actif dans le cadre de l'assurance soins de santé).
3. L'Inami a vos données contractuelles et vous remplissez les conditions de base de l'avantage social ? En juillet 2020, l'Inami créera pour vous une demande de prime automatique et calculera le montant auquel vous avez droit (= résultats d'évaluation). Cela se fera, entre autres, sur la base d'un couplage avec :
  - vos données de profil
  - les données provenant de sources authentiques externes, telles que l'ONSS et l'INASTI.
4. Pendant la période de juillet-août 2020, vous pourrez consulter vos résultats d'évaluation dans MyInami :
  - Vous avez droit au montant maximum (sur base de votre évaluation) ? Vous ne devez entreprendre aucune démarche. La consultation de MyInami est facultative.
  - Vous n'avez pas droit au montant maximum et/ou l'Inami a besoin de données supplémentaires ? Transmettez-les à l'Inami via MyInami. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, l'Inami publiera ici plus d'informations sur les catégories de dispensateurs de soins pour lesquels celle-ci aura besoin de données supplémentaires.
  - L'Inami n'a pas créé de demande de prime automatique pour les kinésithérapeutes parce que, selon cette institution, vous ne remplissez pas les conditions de base ? Vous pouvez malgré tout demander une prime via MyInami.
5. À partir de septembre 2020, l'Inami prendra une décision définitive sur l'avantage social, celle-ci pourra verser le montant. À ce moment, vous pourrez aussi contester une décision en ligne.

### Si vous avez droit à l'avantage de convention (après avoir pris votre pension) :

Dans ce cas, la procédure automatisée se déroule de la même manière et selon les mêmes délais que pour les prestataires de soins qui ne sont pas à la retraite. La seule



différence est que l'Inami n'a plus besoin d'un contrat pour vous, mais celle-ci a besoin d'un numéro de compte bancaire que vous pouvez consulter ou remplir via le module «Mes données financières» dans MyInami.

### Votre adresse e-mail est nécessaire pour pouvoir communiquer :

L'Inami vous informera par e-mail de tous les événements importants dans le cadre de votre statut social (modification des données contractuelles, fourniture des résultats d'évaluation, décision concernant l'octroi du statut social, etc...). Vous n'avez pas encore communiqué d'adresse e-mail à l'Inami? Faites-le dès à présent via le module «Mes données de contact» dans MyInami.

### Vous n'êtes pas informatisé ?

L'Inami garde certains flux d'informations sur papier pendant une période de transition :

- Si l'Inami n'a pas créé de demande de prime automatique pour vous, vous pourrez introduire une demande papier à partir de juillet 2020. Attention : si vous n'êtes pas à la retraite, votre compagnie d'assurances doit toujours envoyer à l'Inami votre contrat sous forme numérique. Pour ce faire, votre compagnie d'assurances travaille avec l'Inami dans le cadre du projet InfoSS.
- Si l'Inami n'a pas votre adresse e-mail, celle-ci vous enverra la décision par courrier.
- Vous pourrez contester une décision par courrier.

### Un mandat pour gérer votre statut social en ligne

Vous pourrez mandater une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour gérer votre statut social en ligne via l'application «Self Service Mandates» (SSM) du Service public fédéral Finances. Dès que SSM aura mis en place ce type de mandat (normalement dans le courant du mois de mars 2020), l'Inami publiera d'autres instructions sur le site [www.inami.be](http://www.inami.be)

### Quel montant est versé par l'Inami ?

Le montant est fixé annuellement.

Pour l'année 2018 (demande en 2019), ce montant est de :

- 1.468,30 EUR  
(seuil d'au moins 1.500 prestations OU 36.000 valeurs M)
- 1.940,25 EUR  
(seuil d'au moins 2.300 prestations OU 55.200 valeurs M)
- 2.595,75 EUR  
(seuil d'au moins 3.000 prestations OU 72.000 valeurs M)

Si vous adhérez pour la première fois à la convention lors de l'attribution de votre premier numéro INAMI, vous pouvez bénéficier du montant de manière proportionnelle à la période d'adhésion à cette convention.

Source : [www.inami.be](http://www.inami.be)



- ▶ médecins - dentistes
- ▶ kinésithérapeutes
- ▶ infirmiers bacheliers ou gradués
- ▶ sages-femmes
- ▶ vétérinaires

Depuis 2005

**Formation Post-Bachelor  
en Acupuncture**

Reconnaissance par la Fédération Belge d'Acupuncture B.A.F.

# POST-BACHELOR EN ACUPUNCTURE

**PORTES OUVERTES**

**samedi 25 avril 2020**

Espace Kegeljan • Rue Henri Lecoq 47 - 5000 Namur

10h : conférence - présentation • 11h30 : questions - réponses

Rentrée académique le mercredi 16 septembre 2020 à 13 heures

[www.facebook.com/ETTC.asbl](http://www.facebook.com/ETTC.asbl)

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits,  
**en trois ans**

Informations et inscriptions aux cours :

**[www.ettc-acu.be](http://www.ettc-acu.be) ou 0488/949.929**





# - ATMS -

## THERAPIE MANUELLE SPORTIVE FORMATION EN OSTEOETIOPATHIE

**ATMS - unique formation** qui répond aux exigences du patient :

- comprendre sa douleur
- trouver l'origine des symptômes
- obtenir un résultat significatif et durable rapidement

Sous la direction de Dominique Lippens, fondateur de l'Ostéoétiopathie et du concept de la Posturothérapie, ATMS est pionnière dans la recherche de l'influence de la posture sur la douleur.  
**La compréhension du mécanisme étiologique de la douleur par une étude globale posturale est le renouveau de la kiné.**

**Spécialisez-vous à ATMS - D.OE.**

Plus d'infos : [www.formationatms.com](http://www.formationatms.com)

Lieu : Gembloux Dates du 1er séminaire : 16-17 octobre 2020.

Durée : 2 années à raison de 7 séminaires de 2 à 3j / an.

Inscription : [domlippens@yahoo.com.br](mailto:domlippens@yahoo.com.br)



## convocation

Yves RALET  
Président de la S.E.R.K.  
Longvilly 15 A  
B-6600 BASTOGNE

## assemblée générale **SERK**

6600 Bastogne, le 1<sup>er</sup> mars 2020

Mesdames et Messieurs les membres de la **SERK** sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **MARDI 31 MARS 2020 à 20h précises au secrétariat de la SERK - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies (Charleroi).**

### ORDRE DU JOUR

Evolution et recherches de formations scientifiques.

- Le Secrétaire Général : Jean VERMEULEN sortant et rééligible.

- Les Administrateurs : Marie-Françoise DEWEZ - Manuel JACQUEMIN sortants et rééligibles.

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président, Y. RALET*

N.B. : Toute personne souhaitant devenir administrateur de la SERK est priée d'envoyer sa candidature au secrétariat de la SERK - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies, au plus tard le dernier jour ouvrable avant l'A.G. ou de la remettre au Président le jour de l'A.G.

**Procuration à renvoyer au Secrétariat SERK - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies mais alors sans indiquer le nom du mandataire.**

Je soussigné(e) .....  
membre de la SERK

demeurant à .....

donne procuration à .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SERK du 31.03.2020.

*Signature*



## Le site de la kinésithérapie

Toute l'actualité de la profession  
Inscription gratuite à la newsletter

### in memoriam



L'UKB perd ses anciens, après le décès de notre administrateur Michel Debruxelles, un deuxième taminois Willy Delforge nous a quitté à 82 ans suite à une pénible maladie.

Son enterrement a eu lieu à Tamines le vendredi 13 décembre 2019 en présence de nombreuses personnes parmi lesquelles Y. Ralet, S. Mazid, J-P Georges, A. Rousseau représentant l'UKB, d'autres sont passés rendre visite avant dont J. Vermeulen.

Notre ami Willy était administrateur depuis les années 1970. Toujours calme, posé, connaissant les rouages de notre administration à merveille et conseiller averti.

Bon vivant, il participait à plusieurs voyages à la Saint-Vincent en Bourgogne en ma compagnie et avec son épouse Any.

Il convient donc d'avoir un moment de reconnaissance envers lui et de présenter tout notre soutien à son épouse.

Pour les remplacer, l'UKB est donc impatiente de trouver de jeunes administrateurs, ce qui est une nécessité pour une bonne survie de notre UKB.

*André ROUSSEAU  
Trésorier  
Membre fondateur de l'AKHN en 1969.*

NB : de plus, l'UKB vient aussi de présenter toutes ses condoléances à notre employée secrétaire Isabelle qui vient de perdre son papa, aussi veuillez nous excuser quelques retards administratifs.

Didier LEVA  
Président de l'UKB  
Route du Condroz 119 C  
B-4031 ANGLEUR

# assemblée générale UKB

4031 Angleur, le 1<sup>er</sup> mars 2020

Mesdames et Messieurs les membres de l'UKB sont invités à assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **31 mars 2020 à 20h au secrétariat de l'UKB** - Avenue Georges Lemaître 19 à Gosselies.

## ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs.
- Approbation du P.V. de l'A.G. statutaire de mars 2019.
- Rapport des vérificateurs aux comptes : MM. POSTIAUX et SIMON.
- Approbation des comptes 2019.
- Décharge aux vérificateurs et au Conseil d'Administration.
- Budget 2020 : approbation.
- Nominations statutaires. **Sont sortants et rééligibles :**
  - Le Président : D. LEVA sortant et rééligible
  - Le Secrétaire Général-Adjoint : candidature à pourvoir
  - Les Administrateurs : J.J. DOUVERE - J.P. GEORGES sortants et rééligibles
  - et appel à **candidature au Conseil d'Administration.**
- Situation INAMI : Convention - Nomenclature - Politique actuelle et future de la défense professionnelle.

Salutations confraternelles.

*Le Président, D. LEVA*

**Procuration à renvoyer au secrétariat UKB Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 GOSELIES mais alors sans indiquer le nom du mandataire.**

Je soussigné(e) .....  
membre de l'UKB

demeurant à .....

donne procuration à .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'UKB du 31 mars 2020.

*Signature*

# les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

## Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.

## Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



## Méthode McKenzie (module B et C)

sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

### PARTIE C :

### APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS MCKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFÉRIEUR

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes lombaires. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaînes décisionnelles.

Pour optimiser l'application du concept McKenzie, les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail.

Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivi sur plusieurs séances pendant cette formation.

### Intervenant :

**D. VANDEPUT**, Kinésithérapeute

### Dates :

- Module B : 10-11-12-13 juin 2020
- Module C : 09-10-11-12 septembre 2020

### Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 11h à 19h00  
Samedi 8h30 à 17h00

### Lieu :

Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 GOSSÉLIES



### Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 840 €
- Avec chèques formations : 420 €
- Réf. MCK49 (module B)
- Réf. MCK50 (module C)

**NB :** un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : secretariat@serk-ukb.be





## Présentation :

**Le Concept de Sohier** repose sur des justifications théoriques, un raisonnement clinique rigoureux et un raisonnement mécanobiologique dont l'idée de base est que **l'équilibre biologique des cellules des tissus articulaires et péri-articulaires (tissu conjonctif) est fortement influencé par les rapports qu'a la cellule avec son environnement physique, mécanique (épigénétique)**. Là est la justification fondamentale de notre intervention car un trouble de la biomécanique (mauvaise distribution des forces au sein des tissus articulaires) suffit à lui seul pour déclencher une affection articulaire, par réponses inappropriées des cellules. **Notre finalité thérapeutique sera de normaliser ces stimulations mécaniques pathologiques.** Dans cette perspective, la récupération d'une cinématique articulaire normale s'avère être la première des priorités, puisque c'est d'elle que dépend la bonne distribution des forces.

Pour atteindre cet objectif, nous utilisons :

- des mobilisations articulaires spécifiques, mobilisations douces, progressives, tangentielles aux surfaces articulaires et réalisées à partir de positions initiales ne mettant pas en tension les tissus mous péri-articulaires.
- des exercices de stabilisation, de rééducation fonctionnelle et des conseils d'hygiène de vie.

Au cours des sessions, ces notions seront développées au niveau de chaque maillon articulaire. Seront abordés :

- les qualités fonctionnelles générant une cinématique articulaire physiologique (alternance d'appuis et de frictions des surfaces articulaires en opposition de sens).
- les troubles de la cinématique, leurs causes, leurs mises en évidence et leurs traitements par la Kinésithérapie Analytique.

## Concept Sohier

### Thérapie Manuelle et kinésithérapie analytique des affections ostéo-articulaires LE COMPLEXE SCAPULO-CERVICO-THORACIQUE

#### Objectifs :

Acquérir une méthodologie d'analyse des conséquences des dysfonctions mécaniques des articulations, en référence aux raisonnements clinique et mécanobiologique.

Maîtriser les techniques spécifiques d'examen de détection des désordres articulaires.

Maîtriser les gestes de mobilisations articulaires et les techniques de stabilisations spécifiques.

#### Méthodes pédagogiques :

- Supports de cours fournis ;
- Projection d'apport de connaissances théoriques ;
- Travail interactif de compréhension des processus ;
- Démonstration ;
- Pratique dirigée ;
- Contrôle des acquis par questionnaires.

#### Contenu de la formation :

La formation comporte deux sessions de 2 jours (Ve et Sa de 9h à 17h30- 40 % de théorie et 60 % de pratique), comprenant :

#### SESSION 1

- Justifications fondamentales de l'approche analytique.
- Epaule – Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques manuelles analytiques de repositionnement.
- Exercices de stabilisation et éducation thérapeutique.
- Bio et pathomécanique du rachis cervical supérieur et de l'Articulation temporo-mandibulaire.
- Examens et techniques manuelles analytiques de repositionnement.
- Exercices de stabilisation et éducation thérapeutique.

#### SESSION 2

- Bio et pathomécanique du rachis cervical moyen et inférieur et du rachis thoracique.
- Examens et techniques manuelles analytiques de repositionnement.
- Exercices de stabilisation et éducation thérapeutique.
- Evaluation et rééducation de la chaîne cinématique.
- Révision de toute la pratique.

#### Intervenant :

**Michel HAYE** : Gradué et Licencié en Kinésithérapie. Ancien professeur invité à la Haute école Provinciale du Hainaut Condorcet. Enseignant Titularisé à l'Institut International de Kinésithérapie Analytique R. Sohier (Hornu -Belgique)

#### Dates :

session 1 : 24-25 avril 2020

Session 2 : 05-06 juin 2020

24h

#### Horaire :

Vendredi et samedi de 9h00 à 17h30

#### Lieu :

Hôtel Aéro 44 - Best Western  
Rue Louis Blériot 4  
6041 GOSSÉLIES

#### Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 720 €
- Avec chèques-formation : 360 €/module
- Réf. 2C-42

#### Site web :

[www.kineduc.be](http://www.kineduc.be)

#### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)

Chèque  
Formation



## L'usage des huiles essentielles dans la prise en charge palliative

- Rassurer, apaiser, détendre et soulager les douleurs, la souffrance morale par le «Toucher effleurage». Il crée un lien bienveillant soigné/soignant.

Accompagner le passage et réconforter ceux qui restent :

- Les fragrances des huiles essentielles vont accompagner, entourer le patient et réconforter les proches.

### Prix :

- 65 €
- Versement sur le compte SERK
- IBAN: BE56 7785 9758 1588
- BIC: GKCCBEBB
- Réf. HE-03 + nom du participant

### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

### Contenu de la formation :

Définition, critères de qualité et mode d'extraction des huiles essentielles.

Propriétés et vertus thérapeutiques des huiles essentielles sur l'organisme (digestion, immunité, dermatologie...) mais aussi leur dimension psycho-émotionnelle.

Voies d'administration des huiles essentielles dans le contexte médical :

- Diffusion, Toucher/effleurage.

Monographies et formules pratiques pour :

- Assainir l'air : Lutter contre les mauvaises odeurs apporte un bien-être général une amélioration de la qualité de vie du patient ainsi que de l'environnement du travail du personnel soignant.

### Intervenant :

Anne-Françoise MALOTAUX, Aromatologue

### Dates :

12 juin 2020

### Horaires :

Vendredi de 9h à 16h30

### Lieu :

Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne  
Chemin des Marronniers 26  
B-5100 NAMUR

En collaboration avec l'association des Soins Palliatifs en Province de Namur (ASPPN)



## Le massage assis sur chaise ergonomique Prévention et prise en charge globale du patient

Il ne dure que 15 à 20 minutes, s'adapte à n'importe quel lieu public ou privé, se pratique sur les vêtements, ce qui le rend accessible au plus grand nombre.

Il nécessite seulement une chaise ergonomique permettant une position optimale de la personne qui recevra le massage.

Au cours de cette formation, vous pourrez vous familiariser avec la technique et apprendre une suite d'enchaînements, base d'un massage assis complet.

### Lieu :

Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 GOSSÉLIES

### Prix :

- 75 €
- Versement sur le compte SERK
- IBAN: BE56 7785 9758 1588
- BIC: GKCCBEBB
- Réf. MCE-02 + nom du participant

### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

### Contenu de la formation :

Le massage assis est une méthode de détente corporelle et mentale se basant sur le shiatsu et mêlant pressions, effleurages, frictions, ébranlements... Ce massage apporte un bien-être physique et psychique et est donc un merveilleux moyen de prévention permettant à chacun de prendre conscience de son corps et de sa santé. Il permet une prise en charge globale de la personne. Celle-ci devenant sujet et non objet des soins.

Les manœuvres sont enchaînées de manière continue sur le dos, les épaules, la nuque et les bras sans perdre le contact avec la personne massée.

### Intervenant :

Joséphine NOEL, Kinésithérapeute, Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme

### Dates :

18 juin 2020

### Horaires :

Vendredi de 9h à 16h00

En collaboration avec la Plate-Forme de Concertation en Soins Palliatifs du Hainaut Oriental



**Plate-Forme de Concertation  
en Soins Palliatifs  
du Hainaut Oriental**



## Kinésithérapie du sport

- Analyse et exécutions des tests à l'effort sur terrain et en laboratoire.
- Handisport (classifications et adaptations). Mise en pratique.
- Prévention des blessures selon différents sports.
- Théorie sur dopage et diététique du sportif.
- Cupping (ventouses).
- Ondes de choc.

### Intervenants :

- Fabian Gabellini, Directeur Kineac-formation/ Kinésithérapeute
- Sophie Cockx, Médecine physique/sport
- Jean Pierre Castiaux, Médecine physique/sport
- Hélène Vander Massen, Educateur Physique/ préparateur physique
- François-Xavier Bryssinck, Kinésithérapeute
- Thomas Demeur, Kinésithérapeute
- David Delecaut, Kinésithérapeute
- Jacques D'haeyer, Kinésithérapeute
- Patrizia Malagnino, Kinésithérapeute
- Charlotte Scieur, Kinésithérapeute
- Serge Pieters, Diététicien du sport
- Valentin Paris, Kinésithérapeute
- Yannick Miserque, Educateur Physique/préparateur physique/Kinésithérapeute
- Ingrid Leclercq, Kinésithérapeute
- Said Laouina, Kinésithérapeute/ostéopathe
- Frédéric Borlée, Médecin du sport

### Dates :

#### 1<sup>ère</sup> année académique 17 jours de formation

- 1<sup>er</sup> module :
  - 17-18-19 septembre 2020
  - 27-28 novembre 2020
- 2<sup>e</sup> module :
  - 08-09 janvier 2021
  - 05-06 février 2021
- 3<sup>e</sup> module :
  - 05-06 mars 2021
  - 02-03 avril 2021
- 4<sup>e</sup> module :
  - 06-07 mai 2021
  - 04-05 juin 2021

### Horaire :

Jeudi, vendredi et samedi de 9h à 17h

### Lieu :

Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 GOSELLES  
et  
Centre National de Football (Martin's Red)  
Rue de Bruxelles 484  
1480 TUBIZE

### Prix :

- Formation complète hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 3.000 €/année
- Avec chèques-formation : 1.500 €/année (25 CF/module)

### - Réf. KS-03

### En collaboration avec :

[www.kineac-formation.be](http://www.kineac-formation.be)



### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)

### Plan de la formation :

- La kinésithérapie du sport, le return to play et le return to performance.
- L'analyse des différentes pathologies du sportif, du geste et de la biomécanique.
- Apprentissage des protocoles de rééducation des différentes pathologies du sportif (LCA - entorses - lésions myo-aponévrotiques - les sutures tendineuses,...).
- Analyse biomécanique et risques lésionnels : analyse vidéo.
- Mise en pratique des techniques de réathlétisation.
- Thérapie manuelle du sportif : les compressions ischémiques, les techniques, myotensives, les techniques d'étirement et chaînes musculaires, les analyses posturales, les manipulations articulaires sportives aiguës et chroniques.
- L'étude des technologies et mise en pratique : GPS, tensomyographie, isocinétisme, EMG de surface.
- Analyse et pathologie des sports d'endurance.
- Analyse posturale du cycliste.
- Le taping et kinesiotaping.
- Les principes de musculation, musculation poids de corps, pliométrie et core stability.
- Les traitements des trigger-points.
- L'analyse des pathologies canalaires.
- Programmation de sessions d'entraînements en fonction du return to play.

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

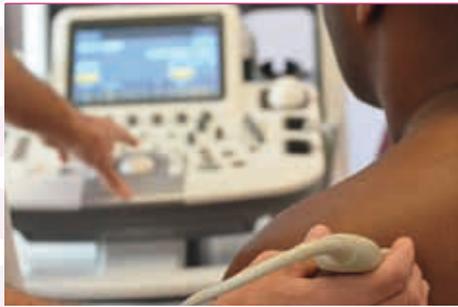
Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be) - Site : [www.webkine.be](http://www.webkine.be)

**Chèque  
Formation**





#### But de la formation :

L'objectif de cette formation est de pouvoir utiliser l'échographie en tant qu'outil de précision à des fins d'orientation de traitement optimisé pour les patients et les pathologies associées.

#### Descriptif de la formation :

Par cette formation, vous apprendrez l'anatomie en 3D, la visualisation des états normaux et pathologiques et de leurs évolutions. Vous serez en mesure d'apporter un raisonnement efficace et d'établir des observations objectives directement utilisables dans le cadre de votre suivi thérapeutique. Avec la pratique conjointe des tests cliniques, l'utilisation de l'échographie prend tout son sens car elle permet d'optimiser la prise en charge des patients et d'orienter son traitement plus efficacement et objectivement. L'échographie de l'appareil musculo-squelettique permet la visualisation des structures anatomiques tels que les muscles, les tendons, les ligaments, les aponévroses mais aussi les nerfs et les vaisseaux sanguins et d'en évaluer leurs états et leurs fonctions.



**D'un point de vue théorique :** Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

**D'un point de vue pratique :** Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

## Echographie musculo-squelettique

#### L'utilisation de l'échographie lors des examens offre différents avantages :

- C'est tout d'abord une des seules techniques d'imagerie applicable en temps réel.
- Tests rapides et totalement indolores qui peuvent être répétés dans le temps sans effet nocif pour le patient.
- Bilans et pronostics plus précis et objectifs.
- Progrès des lésions mesurables et identifiables
- Traitement pouvant être ajusté en fonction des images et des plaintes du patient.
- Suivi de l'évolution.

Il est incontestable que l'échographie est aujourd'hui un outil indispensable à la pratique professionnelle quotidienne.

#### Contenu de la formation :

- Pratique de base de l'utilisation de l'échographe et de la sonde.
- Pratique de l'échographie musculo-squelettique.
- Echographie en pratique au cabinet : bilan, suivi et adaptations thérapeutiques.
- Anatomie en échographie et anatomie en 3D.
- Révision ciblée et revue de littérature.
- Apprentissage des protocoles standardisés.
- Epaule, coude, poignet, main, hanche, genou, cheville, pied.
- Connaître l'écho-structure et l'aspect normal des différents éléments composants le système ostéo-articulaire : tendon, synoviale, cartilage, ligaments, muscles, nerfs, vaisseaux.

- Mise en évidence des lésions possibles et des pathologies les plus fréquemment rencontrées.
- Mise en pratique en binôme.

#### Intervenant :

**Walter HEMELRYCK**, DO, MSc, PGCert MSK Ultrasound, University of East London. Spécialiste en échographie musculo-squelettique et en traumatologie sportive. Enseignant en échographie musculo-squelettique et dissection anatomique.

#### Dates :

24-25-26 septembre 2020  
29-30-31 octobre 2020

#### Horaires :

Jeudi de 14h à 18h  
Vendredi et samedi de 9h à 17h

#### Lieu :

Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 GOSELIES

#### Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 1.080 €
  - Avec chèques-formation : 540 €
- Réf. EMS-02

#### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : secretariat@ukfqb.be

36h

Chèque Formation

## Drainage lymphatique

**Objectifs généraux :** L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

**Objectifs spécifiques :** Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

**Contenu synthétique :** Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres

et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

#### Intervenant :

**O. LEDUC**, Ph. D.

#### Dates :

1<sup>er</sup> séminaire : 25-26-27 septembre 2020  
2<sup>e</sup> séminaire : 16-17 octobre 2020

#### Horaires :

de 9h à 17h

#### Lieu :

Hôtel Sirius  
Quai de Compiègne 47  
B-4500 HUY

#### Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 720 €
  - Avec chèques-formation : 270 €
- Réf. CDL-23

#### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

30h

Chèque Formation

# tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
24-25/04/2020 05-06/06/2020	<b>CONCEPT SOHIER</b> <b>LE COMPLEXE SCAPULO-CERVICO-THORACIQUE</b> M. Haye, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Hôtel AERO 44 - Best Western Rue Louis Bleriot 4 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formations : 360 €	<b>2C-42</b>
07-08/05/2020	<b>METHODE MCKENZIE</b> <b>PERFECTIONNEMENT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES</b> D. Vandeput, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 470 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	<b>MCK-P2</b>
10-11-12-13/06/2020	<b>METHODE MCKENZIE (module B)</b> D. Vandeput, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 840 € Avec chèques-formations : 420 €	<b>MCK-49</b>
12/06/2020	<b>L'USAGE DES HUILES ESSENTIELLES DANS LA PRISE EN CHARGE PALLIATIVE</b> A.-F. Malotiaux, Aromathérapeute	<b>NAMUR</b> La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	Prix de la formation : 65 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	<b>HE-03</b>
18/06/2020	<b>FORMATION EN MASSAGE ASSIS SUR CHAISE ERGONOMIQUE</b> J. Noël, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 75 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	<b>MCE-02</b>
09-10-11-12/09/2020	<b>METHODE MCKENZIE (module C)</b> D. Vandeput, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 840 € Avec chèques-formations : 420 €	<b>MCK-50</b>
17-18-19/09/2020 27-28/11/2020 08-09/01/2021 05-06/02/2021 05-06/03/2021 02-03/04/2021 06-07/05/2021 04-05/06/2021	<b>KINESITHERAPIE DU SPORT</b> F. Gabellini, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES ET <b>TUBIZE</b> Centre National de Football (Martin's Red) Rue de Bruxelles 484 B-1480 TUBIZE	Prix de la formation : 3.000 € Avec chèques-formations : 1.500 €	<b>KS-03</b>
24-25-26/09/2020 29-30-31/10/2020	<b>ECHOGRAPHIE MUSCULO-SQUELETTIQUE</b> W. Hemelryck, DO, MSc, PGCert MSK Ultrasound, University of East London	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 1.080 € Avec chèques-formations : 540 €	<b>EMS-02</b>
25-26-27/09/2020 16-17/10/2020	<b>DRAINAGE LYMPHATIQUE</b> O. Leduc, Ph D.	<b>HUY</b> Hôtel Sirius Quai de Compiègne 47 B-4500 HUY	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formations : 270 €	<b>CDL-23</b>

## Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

### Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

### Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

## VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

**A4624** - Cabinet de kinésithérapie à céder en périphérie de Charleroi conjointement ou non à la vente d'un bel immeuble à usage d'habitation. Tél. 0495 574 065 ou 0475 488 934

**A4625** - A remettre Brabant Wal. Cht-Gtx centre pluridisciplinaire kiné, podo, psy, esthé, coach, médecin ?... Rz - ch 245 m<sup>2</sup>, 8 cab., 2 s. attente, Esp Fit. Parking 12pl. Vente bâtiment ou parts sociales (murs + activité). Rens. 0477 552 287 ou agences immoweb-trust rubrique bureau

**A4626** - Cabinet à louer à Evere. Recherche une kiné désireux travailler en collaboration dans un cabinet à Evere (proximité OTAN). Disponibilités : mi-temps + domiciles. Formation : respi bb. Contact : 0495 527 200. Envoi CV à centrebehappy@gmail.com

**A4627** - Cabinets à louer région Namur. Cabinets à louer pour professions paramédicales dans centres pluridisciplinaires à Floreffe et Malonne (plusieurs thérapeutes y travaillent déjà). Recherche tout spécialement un(e) Kiné spécialisé(e) en ortho/traumato sportive, thérapie manuelle et ou Ostéo et si possible respi bb, un(e) logopède, un(e) psychologue et un (e) podologue. Contact 0495 527 200. Envoi CV à centrebehappy@gmail.com

## MATERIEL A VENDRE

**A4628** - Suite retraite, à vendre matériel kiné : US, app. physio + tables + vélo + espalier + cage de rocher + poids + poulies + mécano + Freeman + petit matériel. Prix à discuter. Tél. 0496 612 255 - Morlanwelz

**A4629** - A vendre matériel de kiné : cage de rocher 8 panneaux + accessoires poids, poulies, sangles... Table multipositions Gymna manuelle état impeccable. Prix intéressant. Tél. 0498 640 002

**A4630** - Cause retraite à vendre - US Cellu M6 - Vibrosphère - Espalier - Miroir - Ortho - Appareil Physio - Prix à discuter. Tél. 0498 193 217

**A4631** - Suite retraite. A vendre 1 appareil LPG (Endemologie), prix 2010 : 24.836€, mon prix : 9.000€ - 1 appareil Lipolaser, prix 2016 : 3.200€, mon prix : 1.500€. Remise pour achat des 2 enlèvements à mon domicile (Olné). Contact : 0496 351 379

## DEMANDE D'EMPLOI

**E1253** - Kiné (f) cherche remplacements mi-temps (ou collaboration) région de Charleroi (de préférence au sud). Tél. 0479 251 203



## POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

Tél : 071 41 08 34

E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)

Site Web : [www.webkine.be](http://www.webkine.be)

### Adresse :

Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies  
(Centre de séminaires, le Point Centre)

# Les Ateliers de la Kinésithérapie



Toutes nos formations sont disponibles sur [www.sfer.be](http://www.sfer.be)

Inscrivez-vous dès maintenant, **les places sont limitées**

## NOS NOUVELLES FORMATIONS

**TECHNIQUES MEUDYNAMIQUES** Techniques neurodynamiques appliquées aux pathologies neurologiques périphériques - (28-29/05/20)  
**PERINEO-PEDIATRIE** Perfectionnement en rééducation pelvi-périnéale spécifique à la pédiatrie avec Guy Valancogne - (Dates bientôt disponibles)  
**DOULEURS PELVIENNES** Approche clinique et prise en charge rééducative des douleurs pelvi-périnéales - (12-13-14-15/11/2020)  
**IMAGERIE MENTALE** Formation au concept de l'imagerie mentale et de l'observation motrice - (26-27/09/20)  
**RÉÉDUCATION ANO-RECTALE** Actualisation et perfectionnement en rééducation ano-rectale avec Guy Valancogne - (02-03/10/20)  
**THÉRAPIE MANUELLE** Formation complète sur 2 années académiques en collaboration avec la BELSO (Belgian School of Osteopathy) - (29-30/10/20 ; 19-20/11/20 ; 03-04/12/20 ; 14-15/01/21 ; 04-05/02/21 ; 18-19/03/21)  
**SCOLIOSE** Prise en Charge de la Scoliose par la méthode des chaînes musculaires - (15-16-17/01/21)  
**LE BASSIN** Comprendre le bassin et sa biomécanique - (13-14/11/20 ; 04-05/12/20)

## NOS FORMATIONS

**ÉPAULE** Actualisation de la prise en charge de l'épaule traumatologique et rhumatologique - (16-17-18/10/20)  
**ATM : NOUVELLE APPROCHE RÉÉDUCATIVE.** Relations avec la posture, les cervicalgies, céphalées, migraines, vertiges, troubles oculaires, O.R.L., ... - (16-17-18/10/20 ; 11-12-13/12/20)  
**THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE** Traitement des dysfonctionnements de la sphère pelvienne par les techniques de thérapie manuelle - (24-25/10/20 ; 21-22/11/20 ; 12-13/12/20)  
**POSTUROLOGIE - POSTUROTHÉRAPIE** « Où, Quand et Comment traiter?... » - (03-04/10/20 ; 14-15/11/20 ; 12-13/12/20)  
**PIED DU NOURRISSON** Traitement des malpositions et malformations du pied du nourrisson - (28-29/05/20)  
**BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE** Gymnastique prénatale, hypotensive et prévention des prolapsus - (25-26-27/09/20 ; 23-24-25/10/20)  
**PÉDIATRIE** Thérapie manuelle spécifique à la pédiatrie - (12-13/10/20 ; 26-27/11/20)  
**KINÉ VESTIBULAIRE** Rééducation des troubles vestibulaires de l'équilibre et des vertiges - (25-26-27/09/20 ; 23-24-25/10/20)  
**PÉRINÉOLOGIE** Formation complète en périnéologie - (05-06/12/20 ; 16-17/01/21 ; 06-07/02/21 ; 13-14/03/21)  
**HÉMIPLÉGIE** Actualisation de la prise en charge globale du malade hémiplegique - (Nouvelles dates bientôt disponibles)  
**GÉRIATRIE - SOINS PALLIATIFS** Réhabilitation gériatrique et soins palliatifs - (08-09-10/10/20 ; 26-27-28/11/20)  
**SEXOLOGIE** « Harmonie et Santé sexuelle » Traitement des dysfonctions sexuelles les plus souvent rencontrées en patientèle - (Nouvelles dates bientôt disponibles)  
**MÉTHODE ABDO-MG®** La Méthode GUILLARME® est une méthode spécifiquement respiratoire au service de la rééducation fonctionnelle - (02-03/10/20)



## NOS FORMATIONS AVEC BERNADETTE DE GASQUET

**STRETCH YOGA - APOR®** Cours original inspiré de « la méthode Yoga » et basé sur les techniques modernes de stretching inspirées des dernières recherches scientifiques - (26-27/11/20)  
**PLAGIOCÉPHALIE** Prévention et traitement des déformations du crâne du nouveau-né - (10-11/10/20)  
**OBSTÉTRIQUE** Obstétrique et Protection du périnée en pré, per et post-partum - (13-14-15/11/20)  
**LOMBALGIE** Approche posturale de la lombalgie par la méthode De Gasquet - APOR - (08-09/10/20)  
**LES ABDOMINAUX REVUS PAR LE FITBALL** Perfectionnement en rééducation abdomino-pelvienne par le Fitball - (24-25/10/20)  
**ABDOMINAUX, ARRÊTEZ LE MASSACRE !** Prise en charge globale abdomino-périnéale grâce à l'Approche Posturo-Respiratoire - APOR® - (10-11/10/20 ; 28-29/11/20)

## RENSEIGNEMENTS

[WWW.SFER.BE](http://WWW.SFER.BE) - Pol Dumont  
0460 94 62 58 - Tél./fax 065 65 44 85 - 065 34 09 51  
info@sfer.be • [www.sfer.be](http://www.sfer.be)

## LIEUX DES COURS

« Les Ateliers de la Kinésithérapie »  
Centre de Médecine Spécialisée • Boulevard Saintelette 92 • 7000 MONS  
CHU Ambroise Paré • Boulevard Kennedy 2 • 7000 MONS



# VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

## BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Depuis plus de 40 ans.

Notre école s'efforce de rester à la pointe de la formation tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les week-ends.

Après avoir réussi un cycle de cinq ans d'études.

Comme ostéopathe agréé vous jouirez de la reconnaissance.

## FORMATION CONTINUE

### POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- Des journées portes ouvertes

**25 avril 2020: 18-19h**

**12 septembre 2020: 11-13h**

#### LIEU:

centre de formation BELSO: Centre IFAPME,  
417 chaussée de Lodelinsart, 6060 Charleroi

#### PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

#### CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Sint Jansplein 3, 9100 St Niklaas  
Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be



# CERDEN®

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé. Différenciez-vous en devenant **NUTRITHEREPEUTE certifié CERDEN®**

## FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHERAPIE

Prochaine rentrée académique :  
**17 octobre 2020**

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an).

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Des recyclages et mises à jour sont régulièrement organisés.

## SEANCES D'INFORMATION :

**vendredi  
12 juin 2020  
à 20h**

OU

**samedi  
26 septembre 2020  
à 11h**

**BRUXELLES-CENTRE**



**Pour tous renseignements complémentaires**  
**Tél : +32.(0)2.660.01.30**  
**[www.cerden.org](http://www.cerden.org) - [contact@cerden.be](mailto:contact@cerden.be)**



Supplément réservé uniquement aux membres UKB

Facturation du DOSSIER à la 1ère séance de la 1ère pathologie courante de l'année Détails des honoraires, remboursements et tickets modérateurs depuis le 01.01.2020								
Les 9 premières séances des pathologies courantes								
LIEUX DE SOINS	CODES A UTILISER	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM		PATIENTS NON BIM			
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
<b>DOMICILES</b>	560313	23,63	21,13	2,50	17,38	6,25	13,04	Libre
Déplacement	639170	1,13	0,00	1,13	0,00	1,13	0,00	Libre
2,74	562671	2,74	2,74	0,00	2,74	0,00	2,74	0,00
Les 9 premières séances		= 27,50	= 23,87	= 3,63	= 20,12	= 7,38	= 15,78	Libre
<b>Dossier +6,00</b>	639855	= 33,50	= 29,87	= 3,63	= 26,12	= 7,38	= 21,78	Libre
<b>CABINET: code 560011 ou 560114 ou 560210</b>								
2,74	562671	22,26	19,76	2,50	16,01	6,25	12,01	Libre
		2,74	2,74	0,00	2,74	0,00	2,74	0,00
Les 9 premières séances		= 25,00	= 22,50	= 2,50	= 18,75	= 6,25	= 14,75	Libre
<b>Dossier +6,00</b>	639855	= 31,00	= 28,50	= 2,50	= 24,75	= 6,25	= 20,75	Libre
<b>HOPITAUX, PATIENTS HOSPITALISES</b>								
2,74	560501	22,26	19,76	2,50	16,01	6,25	12,01	Libre
	562682	2,74	2,74	0,00	2,74	0,00	2,74	0,00
Les 9 premières séances		= 25,00	= 22,50	= 2,50	= 18,75	= 6,25	= 14,75	Libre
<b>Dossier +6,00</b>	639866	= 31,00	= 28,50	= 2,50	= 24,75	= 6,25	= 20,75	Libre
<b>CENTRES DE REEDUCATION</b>								
<b>ambulants</b>	560534	17,34	14,84	2,50	11,09	6,25	8,32	Libre
7,66	562693	7,66	7,66	0,00	7,66	0,00	7,66	0,00
Les 9 premières séances		= 25,00	= 22,50	= 2,50	= 18,75	= 6,25	= 15,98	Libre
<b>Dossier 4,67</b>	639881	= 29,67	= 27,17	= 2,50	= 23,42	= 6,25	= 20,65	Libre
<b>hospitalisés</b>	560545	17,34	14,84	2,50	11,09	6,25	8,32	Libre
7,66	562704	7,66	7,66	0,00	7,66	0,00	7,66	0,00
Les 9 premières séances		= 25,00	= 22,50	= 2,50	= 18,75	= 6,25	= 15,98	Libre
<b>Dossier 4,67</b>	639881	= 29,67	= 27,17	= 2,50	= 23,42	= 6,25	= 20,65	Libre
<b>RESIDENCES COMMUNAUTAIRES: code 560416 ou 564395 ou 560571</b>								
Dossier 3,57	639892	= 13,23	= 12,23	= 1,00	= 11,23	= 2,00	= 8,43	Libre
		= 16,80	= 15,80	= 1,00	= 14,80	= 2,00	= 12,00	Libre
Les 20 premières séances des pathologies fonctionnelles aiguës (Fa) depuis le 01.01.2020								
<b>DOMICILES</b>	563312	23,63	21,63	2,00	18,13	5,50	13,60	Libre
Déplacement	639192	1,13	0,68	0,45	0,17	0,96	0,13	Libre
2,74	562715	2,74	2,74	0,00	2,74	0,00	2,74	
<b>TOTAL</b>		= 27,50	= 25,05	= 2,45	= 21,04	= 6,46	= 16,47	
<b>CABINET: code 563010 ou 563113 ou 563216</b>								
2,74	562715	22,26	20,26	2,00	16,76	5,50	12,57	Libre
<b>TOTAL</b>		= 25,00	= 23,00	= 2,00	= 19,50	= 5,50	= 15,31	
<b>CENTRES DE REEDUCATION</b>								
<b>ambulants</b>	563570	17,34	15,34	2,00	11,84	5,50	8,88	Libre
7,66	562730	7,66	7,66	0,00	7,66	0,00	7,66	Libre
<b>TOTAL</b>		= 25,00	= 23,00	= 2,00	= 19,50	= 5,50	= 16,54	
<b>hospitalisés</b>	563581	17,34	15,34	2,00	11,84	5,50	8,88	Libre
7,66	562741	7,66	7,66	0,00	7,66	0,00	7,66	Libre
<b>TOTAL</b>		= 25,00	= 23,00	= 2,00	= 19,50	= 5,50	= 16,54	

\*BIM: Bénéficiaire de l'intervention majorée (= ex VIPO)

NOMENCLATURE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

Réalisé par Ralet Yves, Secrétaire Général de l'UKB	Ia, Cabinet du Kiné		Ib, Cabinet dans un Hôpital		Ic, Cabinet Polyclinique Maison Médicale		II Domicile		Résidence communautaire pour personnes IIIa, Handicapées IIIb, en soins psychiatriques		IV Hôpitaux Hospitalisés		Centre de rééducation fonctionnelle conventionné		Résidence communautaire pour personnes VI Agées	
	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
<p><b>Pathologies courantes: 18 séances de type I maximum par an/préscription du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre</b>  <b>Possibilité 3 pathologies différentes par an (accord du M.C. à partir de la 2<sup>e</sup> pathologie)</b></p>																
Séance Individuelle (après les 9 premières séances)	560011 (16)	560114 (16)	560210 (16)	560313 (13)	560416 (22)	560501 (16)	560534 (19)	560571 (22)								
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Séance Individuelle Type II - 15 min																
Dérogation d'honoraires	560055 (28)	560151 (28)	560254 (28)	560350 (24)	560453 (33)	560544 (44)										
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Examen Titre Consultatif	560092 (16)	560195 (16)	560291 (16)	560394 (13)	560497 (13)											
	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
<p><b>§11 Pathologies lourdes E - séances illimitées. Accord du M.C. - 3 ans maximum. Prolongation possible.</b></p>																
Séance Individuelle	560652 (15)	560770 (15)	560895 (15)	561013 (12)	561131 (22)	561245 (15)	561315 (15)	561352 (15)								
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Séance type II 15 min																
2ème séance de la journée 15 min - Type II	560696 (30)	560814 (30)	560932 (30)	561050 (30)	561175 (35)	561282 (30)	561352 (35)	561396 (35)								
Rapport écrit	560711 (10)	560836 (10)	560954 (10)	561072 (10)	561190 (21)	561282 (21)	561352 (21)	561411 (21)								
Examen Titre Consultatif	560733 (41)	560851 (41)	560976 (41)	561094 (39)	561175 (35)	561282 (30)	561352 (35)	561411 (21)								
	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
IMC	560755 (5)	560873 (5)	560991 (5)	561116 (4)	561212 (5)	561304 (5)	561374 (5)	561411 (21)								
avant 7e an. et jusqu'à 21e an.																
Drainage lymphatique 1h = 2 types I >=10%	639332 (37)	639354 (37)	639376 (37)	639391 (36)	639413 (37)	639446 (37)	639450 (37)	639472 (37)								
	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min
Drainage lymphatique 2h = 4 types I >=30%	639494 (2)	639516 (2)	639531 (2)	639553 (1)	639575 (2)	639601 (2)	639612 (2)	639623 (2)								
	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min
Séance individuelle	562332 (7)	562354 (7)	562376 (7)	562391 (6)	562391 (6)	562391 (6)	562391 (6)	562391 (6)								
	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min
1.5 type I	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min								
<p><b>50 séances max. pendant 1 an après sortie d'un hôpital ou d'un centre de réhabilitation.</b>  <b>La phase subaiguë doit être prescrite par spécialiste en médecine physique réadaptation ou spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle pour handicapés (copie des prescriptions obligatoires)</b></p>																
Séance individuelle	562413 (5)	562435 (5)	562450 (5)	562472 (3)	562472 (3)	562472 (3)	562472 (3)	562472 (3)								
	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min
2 types I	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min								
<p><b>2 périodes de traitement - 3x10 séances max par année civile pour surinfection bronchopulmonaire (copie des prescriptions obligatoires)</b></p>																
<p><b>§12 patient en situation aiguë (14 2ème séances dans les 30 jours qui suivent l'entrée du patient en soins spéciaux: intensifs, néonatal,...)</b></p>																
2e séance - 15 min	561433 (27)	561455 (27)	561470 (27)	561492 (27)	561514 (34)	561540 (27)	561551 (28)	561573 (34)								
	M 12	15 Min	M 12	15 Min	M 12	15 Min	M 12	15 Min	M 12	15 Min	M 12	15 Min	M 12	15 Min	M 12	15 Min
2e séance - 30 min																

§13 périnatal 9 séances maximum sauf hôpitaux + centre de rééducation																					
Séance individuelle	561595	(16)	561610	(16)	561632	(16)	561654	(13)	561676	(22)	564550	(22)	561702	(16)	561713	(19)	561724	(19)			
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 22	30 Min	M 22	30 Min									
§14 A 60 séances de type I par situation pathologique pendant 365 jours à partir de la 1ère séance (path. F aiguë) - Fa																					
Séance individuelle (après les 20 premières séances)	563010	(42)	563113	(42)	563216	(42)	563312	(40)	563415	(22)	564572	(22)	564572	(22)	563570	(18)	563581	(18)	563496	(22)	
Type I	M 24	30 Min	M 14,5	20 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 22	30 Min	M 22	30 Min	M 14,5	20 Min							
Dérogation > 60 séances	563054	(25)	563150	(25)	563253	(25)	563356	(23)	563452	(32)	564594	(32)	564594	(32)					563553	(32)	
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min						M 16	20 Min						
Rapport écrit	563076	(10)	563172	(10)	563275	(10)	563371	(10)	563474	(21)	564616	(21)	564616	(21)					563555	(21)	
Examen titre consultatif	M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 14,5		M 14,5		M 14,5						M 14,5		
	563091	(42)	563194	(42)	563290	(42)	563393	(40)													
Type I	M 24		M 24		M 24		M 24														
§14 B 60 + 20 séances de type I par an (du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre + 2 ans) en pathologie F chronique - Fb																					
Possibilité de renouvellement																					
Séance individuelle (60 séances)	563614	(17)	563710	(17)	563813	(17)	563916	(14)	564012	(22)	564631	(22)	564631	(22)	564174	(17)	564185	(17)	564093	(22)	
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min							
Séance individuelle (de 61 à 80)	564270	(42)	564292	(42)	564314	(42)	564336	(40)	564351	(22)	564653	(22)	564653	(22)					564373	(22)	
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min						M 16	20 Min						
20 séances max. ne peuvent être utilisées qu'après les 60 séances de type I et/ou de drainage lymphatique																					
Dérogation > 60 + 20	563651	(25)	563754	(25)	563850	(25)	563953	(23)	564056	(32)	564675	(32)	564675	(32)					564130	(32)	
séances Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min						M 16	20 Min						
Rapport écrit	563673	(10)	563776	(10)	563872	(10)	563975	(10)	564071	(21)	564491	(21)	564491	(21)					564152	(21)	
Examen titre consultatif	M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 14,5		M 14,5		M 14,5						M 14,5		
	563695	(42)	563791	(42)	563894	(42)	563990	(40)													
Type I	M 24		M 24		M 24		M 24														
Drainage lymphatique	639656	(8)	639671	(8)	639693	(8)	639715	(9)	639730	(8)	639833	(8)	639774	(8)	639774	(8)	639785	(8)	639752	(8)	
45 min = 1,5 type I >= 5%	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min													
§14 Bis Soins palliatifs (séances illimitées)																					
Soins palliatifs							564211	(11)													
à domicile							639111														
2e séance - 15 min							564233	(31)													
Hôpital de jour: 1 séance																					
Séance individuelle de type I														564255	(20)						
														M 12	15 Min						
Fb §14 Quater Fatigue chronique																					
Séance individuelle	564756	(38)	564793	(38)	564830	(38)	564830	(38)	564830	(38)	564830	(38)	564830	(38)							
	M 36	45 Min																			
Rapport écrit	564771	(10)	564815	(10)	564852	(10)	564852	(10)	564852	(10)	564852	(10)	564852	(10)							
	M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62								
Fb §14 Quinquies Fibromyalgie																					
Séance individuelle	564874	(38)	564911	(38)	564955	(38)	564955	(38)	564955	(38)	564955	(38)	564955	(38)							
	M 36	45 Min																			
Rapport écrit	564896	(10)	564933	(10)	564970	(10)	564970	(10)	564970	(10)	564970	(10)	564970	(10)							
	M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62		M 34,62								

Le chiffre ( ) renvoie à la ligne de remboursement - T.M. max par séance pour kinésithérapeute conventionné

Les pseudocodes des déplacements

Honoraires, remboursements et tickets modérateurs,  
déplacements compris, depuis le 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

N°	VALEUR M	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM*		PATIENTS NON BIM*			
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
1	96	74,08	72,13	1,95	69,12	4,96	51,85	
2	96	71,58	70,08	1,50	67,58	4,00	50,69	
3*	48	47,26	44,86	2,40	41,34	5,92	31,01	
4	48	46,13	44,18	1,95	41,17	4,96	30,88	
5	48	45,00	43,50	1,50	41,00	4,00	30,75	
6	36	38,63	36,68	1,95	33,67	4,96	25,26	
7	36	37,50	36,00	1,50	33,50	4,00	25,13	
8	36	37,50	35,50	2,00	32,00	5,50	24,00	
9	36	38,63	36,18	2,45	32,17	6,46	24,13	
10	34,62	30,65	30,65	0,00	30,65	0,00	22,99	
11	24	23,57	23,57	0,00	23,57	0,00	17,69	
12	24	26,13	24,18	1,95	21,17	4,96	15,88	
13	24	24,76	21,13	3,63	17,38	7,38	13,04	
14	24	26,13	23,68	2,45	19,67	6,46	14,76	
15	24	25,00	23,50	1,50	21,00	4,00	15,75	
16	24	22,26	19,76	2,50	16,01	6,25	12,01	
17	24	25,00	23,00	2,00	19,50	5,50	14,63	
18	24	17,34	15,34	2,00	11,84	5,50	8,88	
19	24	17,34	14,84	2,50	11,09	6,25	8,32	
20	12	12,76	11,76	1,00	10,76	2,00	8,07	
21	14,5	13,23	13,23	0,00	13,23	0,00	9,93	
22	16	13,23	12,23	1,00	11,23	2,00	8,43	
23	24	Max. 24,76	10,88	Libre	6,87	Libre	5,16	
24	24	Max. 23,63	9,70	Libre	5,95	Libre	4,47	
25	24	Max. 22,26	8,83	Libre	5,33	Libre	4,00	
26	24	Max. 22,26	8,33	Libre	4,58	Libre	3,44	
27	12	7,67	6,67	1,00	5,67	2,00	4,26	
28	12	7,35	6,35	1,00	5,35	2,00	4,02	
29	12	7,23	6,23	1,00	5,23	2,00	3,93	
30	12	7,05	6,05	1,00	5,05	2,00	3,79	
31	12	6,94	6,94	0,00	6,94	0,00	5,21	
32	16	Max. 13,23	6,30	Libre	5,30	Libre	3,98	
33	16	Max. 13,23	5,56	Libre	4,56	Libre	3,42	
34	12	6,13	5,13	1,00	4,13	2,00	3,10	
35	12	5,64	4,64	1,00	3,64	2,00	2,73	
36	48	41,15	39,20	1,95	36,19	4,96	27,15	
37	48	38,65	37,15	1,50	34,65	4,00	25,99	
38	36	33,13	30,63	2,50	26,88	6,25	20,16	
39	24	24,76	22,81	1,95	19,80	4,96	14,86	
40	24	24,76	22,31	2,45	18,30	6,46	13,73	
41	24	22,26	20,76	1,50	18,26	4,00	13,70	
42	24	22,26	20,26	2,00	16,76	5,50	12,57	

LIBRES

\*BIM: Bénéficiaire de l'intervention majorée (= ex VIPO)

\*Ligne 3: 2 séances espacées de 3h minimum / j. donc remboursement de 2x les déplacements